

# Existe-t-il une ambiance territoriale favorable au développement et au maintien des circuits courts et de proximité ?<sup>1</sup>

**Nathalie CORADE**, Bordeaux Sciences Agro, Irstea, UR ETBX

**Marie LEMARIÉ-BOUTRY**, Bordeaux Sciences Agro, UMR 5113 GREThA CNRS - Université de Bordeaux

**Armelle GOMEZ**, Bordeaux Sciences Agro

**Stéphanie PÉRÈS**, Bordeaux Sciences Agro, USC Inra-GREThA

## Résumé

À la faveur de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LOAAF du 13 octobre 2014) et du Programme National pour l'Alimentation, les projets de circuits courts et de proximité (CCP), de nature différente, sont globalement de plus en plus nombreux dans les territoires français. Mais ils sont aussi inégalement répartis, avec des taux de réussite variables d'un territoire à l'autre. Il est donc nécessaire de comprendre dans quels contextes se développent les CCP et sous quelles conditions les projets initiés vont se développer durablement au sein des territoires. Comment expliquer qu'un territoire constitue un « terreau » plus favorable qu'un autre au développement puis au maintien des CCP ? À l'instar de l'atmosphère industrielle marshallienne, la communication développe l'idée, réinscrite dans le cadre de l'économie territoriale, qu'une « ambiance territoriale » conditionne les trajectoires territoriales et plus particulièrement le développement et le déploiement de projets territoriaux tels que les circuits courts de proximité. L'article montre ainsi au travers de récits d'acteurs de six territoires néo-aquitains que le développement des CCP repose sur un ensemble dynamique de ressources locales et de relations construites sur la base de représentations partagées ou antagonistes et que, de cette dynamique, résulte une « ambiance territoriale » inhibitrice ou catalysatrice.

**Mots-clés** : circuit court et de proximité, territoire, Nouvelle-Aquitaine, FR

---

<sup>1</sup> Ce travail a bénéficié dans le cadre du projet de recherche PERFECTO « Performance des Circuits de proximité et Territoires » du financement conjoint de la Région Nouvelle-Aquitaine et du programme de recherche « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR4).

## Introduction

Du plan Barnier de 2009 visant à favoriser la commercialisation en circuits courts (MAAF, 2009) à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LOAAF du 13 octobre 2014)<sup>2</sup> et au Programme National pour l'Alimentation<sup>3</sup>, la question de l'ancrage territorial de l'alimentation par le développement de circuits courts de proximité alimentaires (CCP) est aujourd'hui au cœur du travail politique. L'enjeu de ces politiques est de favoriser une relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, avec des effets socio-économiques attendus tels que la création d'emplois, une meilleure accessibilité à une alimentation de qualité, la revalorisation et la sécurisation du métier d'agriculteur (CGDD, 2013). La dynamique initiée par les initiatives préexistantes à ces politiques a ainsi été amplifiée, avec ce constat : le développement de la demande et de l'offre en produits vendus en circuits courts et de proximité (Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, 2017).

Plusieurs travaux interrogent les effets attendus et réels des circuits courts de proximité sur les territoires (Capt et al., 2011; Mundler et al., 2012; Gonçalves et al., 2016; Chevallier et al., 2017). En revanche, une littérature bien moins abondante explore l'effet du territoire sur cette dynamique de développement des CCP (Capt et al., 2014). Or cette question mérite d'être posée dans la mesure où si les projets, de nature différente (de plateforme, de vente directe à la ferme, de magasins de producteurs...), sont ainsi globalement de plus en plus nombreux dans les territoires français, ils sont aussi inégalement répartis (Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, 2017), avec des taux de réussite variables d'un territoire à l'autre (DRAAF de Basse-Normandie, 2011; DRAAF du Nord-Pas de Calais, 2011; DRAAF d'Aquitaine, 2012; DRAAF du Centre, 2013). Il est donc nécessaire de comprendre dans quels contextes se développent les CCP et sous quelles conditions les projets initiés vont se développer durablement au sein des territoires.

Comment expliquer qu'un territoire constitue un « terreau » plus favorable qu'un autre au développement puis au maintien des CCP ?

À l'instar de l'atmosphère industrielle marshallienne, nous développons l'idée, réinscrite dans le cadre de l'économie territoriale, qu'une « ambiance territoriale » conditionne les trajectoires territoriales et plus particulièrement le développement et le déploiement de projets territoriaux tels que les circuits courts de proximité.

La multiplication des interactions entre acteurs proches géographiquement et organisationnellement (Torre et al., 2012) contribue au tissage d'une « atmosphère industrielle ». Alfred Marshall avait déjà développé l'idée selon laquelle l'industrie localisée baigne dans une « atmosphère industrielle » : « *Les secrets de l'industrie cessent d'être des secrets ; ils sont pour ainsi dire dans l'air, et les enfants apprennent inconsciemment [pour] beaucoup d'entre eux. [...] Si quelqu'un trouve une idée nouvelle, elle est aussitôt reprise par d'autres, et combinée avec des idées de leur crû ; elle devient ainsi la source d'autres idées nouvelles. Bientôt des industries subsidiaires naissent dans le voisinage, fournissant à l'industrie principale les instruments et les matières premières, organisant son trafic, et lui permettant de faire bien des économies diverses* » (Marshall, 1920, p. 119). L'idée de « l'atmosphère industrielle » permet donc d'introduire le poids de l'histoire, donc de la sédimentation des connaissances et des savoir-faire, ainsi que les avantages externes dont bénéficient les formes organisationnelles telles que les CCP. Becattini (1992) permet de compléter cet approche en lui donnant un contenu social et en l'interprétant, à la fois, comme l'ensemble des conditions qui fondent la cohésion sociale et la

<sup>2</sup> LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/10/13/AGRX1324417L/jo/texte>, dernier accès le 5 septembre 2019

<sup>3</sup> <https://www.gouvernement.fr/action/une-nouvelle-politique-de-l-alimentation>, dernier accès le 5 septembre 2019

communauté de valeurs de la population locale et comme l'ensemble des relations entre tous les acteurs du territoire qui rendent possible l'apprentissage collectif.

La notion de « patrimoine territorial » telle que développée par Colletis et Pecqueur (2005) prend en compte également l'effet du temps long, cette mémorisation des actions de coordination restituée par le territoire et mobilisable par les acteurs. Ils la définissent comme une « *mémoire de situations de coordination antérieures réussies, par la confiance entre les acteurs qui en est le résultat, ainsi que par des ressources cognitives spécifiques virtuellement complémentaires (susceptibles d'être combinées pour résoudre des problèmes productifs à venir)* » (Colletis et al., 2005, p. 63). Si ces approches mettent l'accent sur les situations de coordinations réussies et la mise en place de règles partagées contribuant à l'émergence d'une « ambiance territoriale », il apparaît également dans la littérature que tensions et conflits susceptibles d'émerger entre acteurs du territoire aux intérêts parfois antagonistes constituent également des objets riches en termes d'enseignement (Torre, 2008). Ces tensions et conflits sont en effet révélateurs de la multiplicité des représentations et des conventions auxquelles se réfèrent les acteurs (Cazals et al., 2015a). **Nous posons dès lors l'hypothèse que, de cet ensemble d'interactions construites et déconstruites, d'échecs et de réussites naît une « ambiance territoriale » qui peut contribuer ou freiner les territoires dans leur capacité à mobiliser les ressources nécessaires au développement de CCP.**

Construits dans un objectif compréhensif, une soixantaine d'entretiens semi-directifs ont été menés sur plusieurs territoires de la région Nouvelle-Aquitaine (Médoc et Haute-Gironde, Grand Bergeracois, Adour-Chalosse-Tursan, Val de Garonne, Pays Basque) auprès d'acteurs engagés dans un CCP ou à l'initiative de projets (Lemonnier, 2017; Reguer, 2018). Considérant une approche constructiviste selon laquelle il existe plusieurs réalités construites socialement par différents acteurs (Mouchot, 2003), l'objectif de ces entretiens est d'amener les acteurs à exprimer leur perception du développement des CCP et des conditions nécessaires à ceux-ci, leur analyse permettant alors de révéler par la confrontation des représentations et des jeux d'acteurs la construction à l'œuvre d'une ambiance territoriale.

L'article propose ainsi au travers de récits d'acteurs des territoires de montrer comment l'ambiance territoriale construite conditionne le développement et le maintien des CCP. L'analyse de ces récits s'effectue au prisme de la grille de lecture de l'économie territoriale. Autrement dit, sont identifiées et décrites dans un premier temps les ressources territoriales susceptibles d'être mobilisées par les acteurs dans le développement d'un projet de CCP. Les apports de l'économie territoriale permettent alors de justifier dans un second temps une approche systémique du territoire, c'est-à-dire comme une combinaison de ressources et de relations construites sur la base de représentations et de conventions partagées ou antagonistes. Nous montrons alors dans un troisième temps, que cet ensemble est dynamique et que, de cette dynamique, il résulte une « ambiance territoriale » où l'apprentissage collectif joue comme élément à la fois catalyseur et stabilisateur des CCP.

## **1 Cadre méthodologique pour révéler l'ambiance d'un territoire**

L'analyse repose sur la lecture d'entretiens semi-directifs conduits auprès d'acteurs de territoires à partir d'une grille d'analyse issue d'une revue de la littérature économique territoriale. Cette grille de lecture repose sur trois notions fondamentales à la compréhension de ce que nous appelons l'ambiance territoriale : la notion de ressources, d'institutions et de gouvernance.

### 1.1 Une grille d'analyse économique du territoire : ressources, patrimoine et gouvernance

L'approche du territoire, telle que développée en économie territoriale, mobilise deux notions : celle de l'ancrage et celle de la complexité (Courlet et al., 2014).

L'analyse du développement des CCP sur un territoire pose immédiatement des questions spatiales relatives à la cohérence territoriale entre bassin de consommation (touristique et résidentiel) et bassin de production ainsi qu'aux équilibres entre espaces ruraux et espaces urbains. La géographie a une incidence sur les CCP. La dimension spatiale est inhérente à la question du développement des circuits courts de proximités car il s'agit littéralement dans le cadre des CCP de développer et/ou de faire se rencontrer de nouveau une offre et une demande locales. Pour la traiter, nous nous référons aux principaux travaux de l'économie territoriale (Pecqueur et al., 2004; Gumuchian et al., 2007; Torre et al., 2012; Courlet et al., 2014).

La question de l'ancrage des activités sur un territoire est explorée par l'économie de la proximité afin de comprendre les rapports des activités économiques aux lieux (Pecqueur et al., 2004; Torre et al., 2012). Ces rapports se construisent à partir des ressources localisées, c'est-à-dire présentes sur le territoire. En réintroduisant la notion de territoire – élément neutre dans la théorie néo-classique (Pecqueur et al., 2004) –, l'économie territoriale a participé à renouveler la définition des ressources et les a rendues indispensables à la compréhension des Systèmes de Production Locaux (SPL). La catégorie analytique de « ressource » va ainsi glisser d'une acception strictement matérielle à la considération d'attributs immatériels qui participent tout autant que les infrastructures et autres richesses naturelles au dynamisme économique d'un lieu donné. L'attention portée au contexte socioculturel et historique permet de comprendre comment l'organisation de la vie sociale et de la production s'articulent pour former un ensemble cohérent, facteur de création d'activités territorialement ancrées.

Analyser les conditions de développement et de maintien des CCP implique donc de mettre à jour les ressources territoriales, matérielles ou immatérielles, sur lesquelles se construisent localement les circuits de commercialisation de produits agricoles. Quels types de ressources sont susceptibles de favoriser le développement et le maintien des CCP ? La présence de ces ressources dans un rayon géographique restreint suffit-elle à enclencher une dynamique favorable ?

Mais s'il s'agit tout d'abord d'identifier les différentes ressources mobilisées lors du développement d'un projet de CCP, il importe tout autant de les considérer ensuite dans leur ensemble car le territoire en tant qu'objet analytique de l'économie territoriale est ici compris comme un système complexe, au sens où « il se construit autour d'un grand nombre de composants [...] qui interagissent simultanément et dont les propriétés globales s'avèrent différentes d'une extrapolation du comportement individuel de chaque composant » (Courlet et al., 2014, p. 41).

En effet, des multiples interactions entre les ressources génériques et spécifiques du territoire, émerge une qualité propre au territoire, qui constitue en elle-même une ressource pour les acteurs développant des activités productives sur le territoire (Pecqueur, 2001). Cette supra-ressource, ou ressource territoriale, est donc une combinaison de plusieurs ressources, aux effets complémentaires. Cette approche systémique suppose l'existence de relations établies entre les ressources, ces relations étant aussi importantes que les ressources elles-mêmes. Par exemple, la conjugaison d'une charte en tant que ressource conventionnelle et de ressources patrimoniales facilitant l'identification des acteurs à un territoire peuvent, dans le cadre d'un parc naturel régional, permettre l'émergence de circuits courts de proximité autour d'un projet commun de production et d'alimentation locales.

D'un point de vue opérationnel, il ne s'agit donc pas de considérer individuellement chaque ressource mentionnée par les acteurs mais d'identifier les combinaisons et jeux de complémentarité entre ressources permettant le développement des CCP sur un territoire, ainsi que les institutions qui sous-tendent et règlent leurs usages. Le cadre de l'économie institutionnelle peut dès lors être mobilisé dans l'analyse de l'objet complexe territorial.

Les institutions sont des règles instituées. Elles peuvent être tout aussi bien formelles (réglementations, décrets, lois...) qu'informelles (coutumes, traditions, tabous, religions, codes de conduite...): elles établissent un cadre commun d'actions qui contraint notamment les actions individuelles. Elles tirent leur justification de conventions. Repères sociaux dans des situations complexes, les conventions sont des représentations partagées qui permettent de réduire l'incertitude quant aux attentes mutuelles des acteurs économiques. Ce sont ces conventions qui rendent possible l'interprétation, et la révision des institutions qui encadrent le développement des CCP. Les individus "qui se placent sous la domination des mêmes règles opérantes" et qui se reconnaissent un même "destin" (Beaurain et al., 2009, p. 14) prennent alors place dans une même "action collective organisée", que Commons (1932) désigne par l'expression américaine "*going concern*". Selon Commons (1932), une organisation se constitue sur la base d'un projet commun et concrétise un ensemble d'actions individuelles qui se projettent dans le même futur. Ainsi derrière chaque CCP se dessine potentiellement un projet partagé par un groupe d'acteurs, qui a réussi à instituer une relation entre [eux] et des ressources déterminées.

Ce tissu de règles naît d'un compromis entre les différentes idées, représentations des acteurs, de ce qui importe, de ce qui doit être défendu, de la "grandeur" si on reprend le vocable de Boltanski (1991). Chaque projet de CCP s'inscrit dans un cadre circonstanciel dans lequel les acteurs, producteurs et consommateurs, trouvent des bases conventionnelles qui leur permet de justifier leur choix, notamment au travers de la construction d'un discours commun (Gomez et al., 2014). Des représentations, des conventions, des objectifs différents en tensions conditionnant l'usage des ressources (Cazals et al., 2015b). Des représentations et objectifs parfois antagonistes, à différentes échelles (production, consommation, pouvoir public).

La performance territoriale dans le développement des CCP correspond dès lors à la capacité des acteurs à s'organiser de manière collective pour faire émerger, activer et articuler des ressources propres. Si la ressource existe, elle ne devient opérante que si elle est révélée et éventuellement mise en complémentarité avec d'autres ressources. Pecqueur (2001) parle « d'activation de la ressource territoriale ». Cette activation résulte de la mobilisation et de la coordination d'acteurs de différentes natures autour d'un objet – non nécessairement matériel –. Une coordination interactive des acteurs est en effet nécessaire à l'internalisation de la rente de qualité territoriale autour de ce pool de ressources dont dispose potentiellement le territoire.

Si le territoire offre une combinaison de ressources favorables, celle-ci ne pourra donc permettre un développement *effectif* de CCP que si les acteurs sont en capacité de créer une dynamique, de s'adapter et d'innover, de s'inscrire dans un apprentissage collectif, d'articuler leurs représentations et objectifs, de se coordonner. Nous nous intéressons donc aux interactions qui permettent l'activation de la ressource territoriale et qui, cumulées, permettent plus globalement l'institution d'une « ambiance territoriale » favorable au développement des CCP.

La coordination des acteurs repose potentiellement sur plusieurs processus : coordination collective, appropriation commune, apprentissage cumulatif, spécification progressive et territorialisation instituée (Lajarge et al., 2012). Au cours de chacun de ces processus, les acteurs sont susceptibles de

se saisir d'une ou plusieurs ressources, humaines, organisationnelles ou patrimoniales, qui vont leur permettre de se coordonner afin de valoriser d'autres ressources, notamment matérielles.

## 1.2 Six territoires néo-aquitains en prise avec les enjeux agricoles et alimentaires

Dans une approche constructiviste, nous confrontons à la littérature précitée une soixantaine d'entretiens. Ces entretiens ont été menés auprès d'associations de développement, de collectivités territoriales, de collectifs de producteurs et/ou de consommateurs, et d'organisations professionnelles agricole.

Six territoires néo-aquitains, correspondants aux périmètres de six anciens pays et sur lesquels sont mobilisés les acteurs rencontrés, ont été en particulier étudiés : Médoc et Haute-Gironde de part et d'autre de l'estuaire de la Gironde, Grand Bergeracois en Dordogne, Val de Garonne Guyenne Gascogne en Lot-et-Garonne, Adour-Chalosse-Tursan dans le département des Landes ainsi que le pays Basque (Figure 1).

Le Pays **Médoc**, terreau du Parc Naturel Régional du Médoc, rassemble 57 communes formant une péninsule entre l'océan atlantique et l'estuaire de la Gironde. Le Médoc est le support d'activités viticoles et sylvicoles historiques, orientées aujourd'hui vers les marchés mondiaux, et d'une activité touristique fortement développée sur la frange littorale (Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, 2014a). Multipolaire sur le plan urbain, le Médoc est soumis à l'influence de Bordeaux Métropole au sud en particulier, ce qui contribue à une augmentation régulière de la population résidente à laquelle s'ajoute une forte population touristique. Conséquences des structurations historiques et des pressions métropolitaines, il en résulte un territoire hétérogène soumis à de fortes inégalités sociales et spatiales. Le développement d'un système alimentaire local, voulu stratégiquement au sein du parc naturel régional<sup>4</sup>, devrait répondre à des enjeux de création d'emploi et de valorisation de l'agriculture médocaine, hors viticulture et sylviculture.

Sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, la **Haute-Gironde**, composé de 63 communes, est au contraire un territoire « de contact » au croisement d'influences et de territoires, le tout sous influence de la métropole bordelaise (Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, 2014b). Symptomatique de ce qui était un enjeu de ce territoire, à savoir conjuguer de multiples identités, le pays de la Haute-Gironde sera dissolu en 2020, seules deux communautés de communes souhaitant encore faire sens ensemble institutionnellement via un schéma de cohérence territoriale (CDC Estuaire et CDC Blaye). Dans ce contexte, et aux côtés de la viticulture, existe une agriculture orientée vers les grandes cultures et le polyculture-élevage, qui a su valoriser certaines de ses productions par des signes de qualité (IGP Asperges du Blayais) mais qui est fragilisée par les difficultés de transmission et d'installation et par la forte pression foncière et le mitage des espaces ruraux. Au même titre que l'agriculture biologique, la commercialisation en circuit court apparaît dans le diagnostic territorial du SCOT comme une solution possible au maintien de l'agriculture<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Charte du Parc Naturel régional du Médoc. url : <https://www.pnr-medoc.fr/vers-un-systeme-alimentaire-local.html>, dernier accès le 06 septembre 2019.

<sup>5</sup> SCOT de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire (2019). Diagnostic territorial. 161 p. url : <http://scot-hautegironde.fr/rapport-de-presentaion/>, dernier accès le 06 septembre 2019.

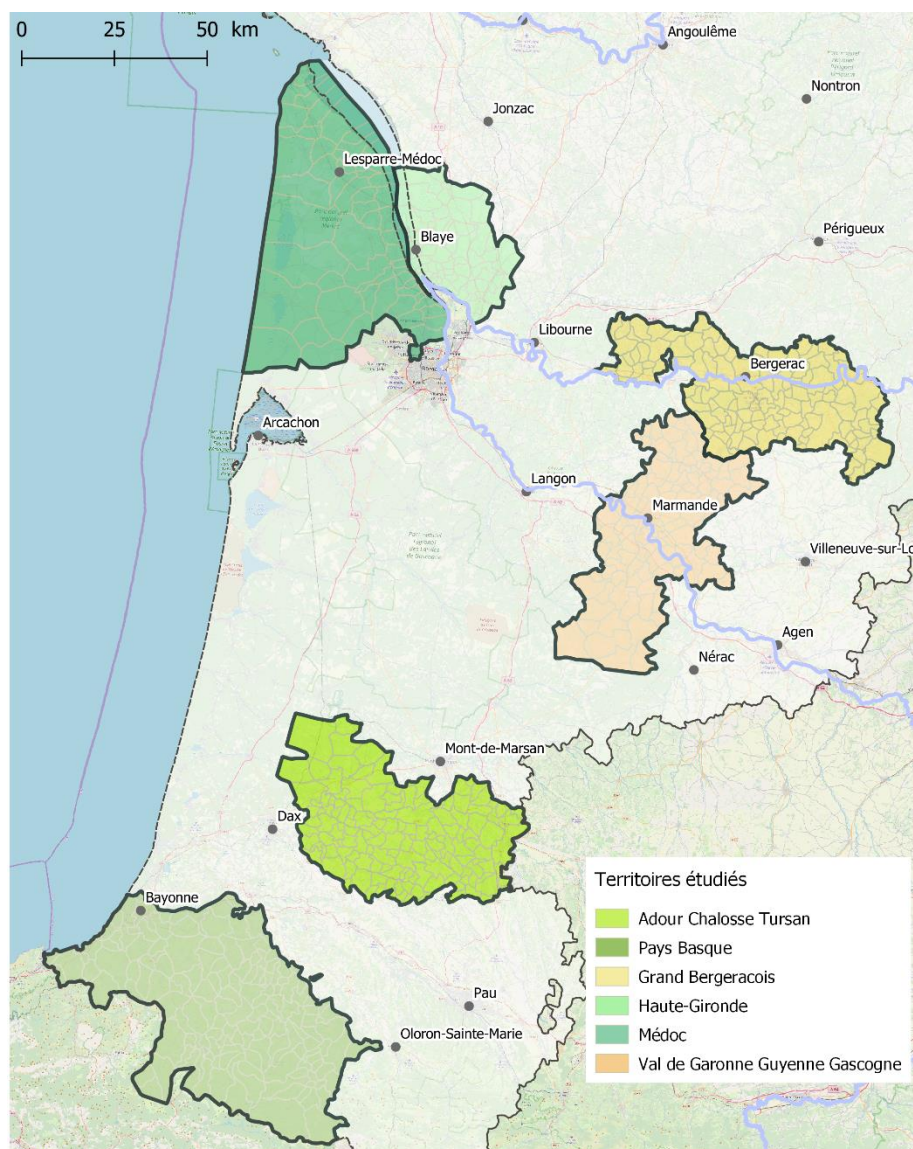


Figure 1: Territoires étudiés (réalisation : les auteurs ; source : IGN BD Geofla 2011, OpenStreetMap 2019)

Le Pays **Val de Garonne Guyenne Gascogne** est une entité de 107 communes organisées autour d'un pôle urbain (Marmande) et de trois pôles ruraux<sup>6</sup>. Territoire industriel, il s'agit aussi d'un territoire agricole avec des productions fruitières, arboricoles et maraîchères qui se situent parmi les principales productions nationales mais qui doit faire face d'une part au vieillissement de sa population et d'autre part au recul de la surface agricole utile qui a diminué de 35% en 25 ans. Dans ce contexte, le « développement de l'agriculture biologique et de proximité » apparaît comme une opportunité à saisir pour maintenir une agriculture compétitive pourvoyeuse d'emplois, au même titre que la coopération avec Bordeaux Métropole (Un « protocole de coopération territoriale » entre Bordeaux Métropole et l'une des communautés de communes du Pays, Val de Garonne Agglomération, a été signé notamment autour de l'enjeu alimentaire et agricole local<sup>7</sup>).

<sup>6</sup> Contrat de cohésion et de développement territorial du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (2015) 31 p. url : [https://pqn-a.fr/a\\_territoires/pays-adour-chalosse-tursan/](https://pqn-a.fr/a_territoires/pays-adour-chalosse-tursan/), dernier accès le 6 septembre 2019

<sup>7</sup> Bordeaux Métropole – Val de Garonne Agglomération (2018) Projet de protocole de coopération 2018-2020 entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole. 16p. url : [https://www.bordeaux-metropole.fr/content/download/104421/file\\_pdf/1\\_Protocole\\_de\\_cooperation\\_BM\\_VGA\\_version\\_finale15355\\_45136007.pdf](https://www.bordeaux-metropole.fr/content/download/104421/file_pdf/1_Protocole_de_cooperation_BM_VGA_version_finale15355_45136007.pdf), dernier accès le 11 avril 2019.

Le Pays du **Grand Bergeracois** bénéficie de productions sous signes de qualité mais aussi d'une agriculture fortement diversifiée (polyculture dominante, viticulture, fruits et autres cultures permanentes, céréales, polyélevage...). Toutefois, le territoire doit à la fois faire face à une diminution des terres agricoles (-9% entre 2000 et 2010, SCOT Bergeracois, 2019<sup>8</sup>) notamment en faveur de l'urbanisation mais aussi à des revenus de ses ménages inférieurs aux revenus nationaux et régionaux (SCOT Bergeracois, 2019<sup>8</sup>). Face au souci des pouvoirs publics de relocaliser l'alimentation des populations, le maintien de l'agriculture par l'installation s'inscrit donc comme un axe du projet alimentaire de territoire porté par le Pays.

Le Pays **Adour Chalosse Tursan** présente la particularité d'être encore dans un « entre-deux » rural, couloir rural entre deux aires d'influence urbaine, celles de Dax et de Mont-de-Marsan. Orientée principalement d'une part vers la production de volailles (canards gras) et la production céréalière (maïs), l'agriculture du Pays Adour Chalosse Tursan est une agriculture orientée vers l'agroalimentaire, structurante pour l'économie locale (25% des établissements actifs au 31/12/2015, Insee, Connaissance locale de l'appareil productif, 2015) et pourvoyeuse d'emplois (12%, Insee Recensement général de la population, 2015). Cette agriculture ayant été fragilisée par les différentes crises sanitaires portées par la grippe aviaire, se pose aujourd'hui la question du maintien de l'agriculture par l'installation de jeunes agriculteurs (et non nécessairement par l'agrandissement) (SCOT du PETR Adour Chalosse Tursan, 2018<sup>9</sup>). Le projet du Pays Adour Chalosse Tursan (devenu pôle territorial, voir encadré 2) a été initié fin 2015 suite à la mise en place du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire faisant état de la fragilité de l'agriculture locale.

À l'instar du Pays du Grand Bergeracois, le contexte agricole et territorial du **Pays Basque** semble favorable au développement d'un projet alimentaire de territoire. Le Pays Basque dispose d'une SAU de près de 125000 hectares et de près de 50000 hectares de pâturages collectifs en zone de montagne (DRAAF Aquitaine, 2015<sup>10</sup>). Les espaces enherbés, notamment en zones de montagne, sont essentiellement valorisés par des élevages de ruminants, en particulier d'ovins dont le lait est orienté vers la transformation fromagère. En plaine, l'assolement se compose notamment de céréales et oléoprotéagineux avec quelques productions maraîchères. Par ailleurs, bien qu'il s'agisse de faibles volumes, certains produits bénéficiant d'une reconnaissance sous signe de qualité ou d'origine (piment d'Espelette, porc basque, vin d'Irouléguay...) contribue à la notoriété de l'agriculture locale et à l'équilibre économique d'exploitations de petite taille (DRAAF Aquitaine, 2015<sup>10</sup>). Territoire rural du sud des Pyrénées Atlantiques, le Pays Basque abrite environ 200 000 habitants au sein de 158 communes regroupées depuis 2016 en une intercommunalité unique. Fort d'une identité culturelle marquée, le Pays Basque travaille depuis les années 1990 à l'élaboration et à l'évolution d'un projet de territoire, autour duquel s'est concrétisée la collaboration entre le Conseil de Développement du Pays Basque (le CDPB, créé en 1994) et le Conseil des Élus du Pays Basque (le CEPB, créé en 1995). Ce projet de territoire a été un cadre particulièrement propice à la réappropriation des questions agricoles et alimentaires.

<sup>8</sup> SCOT Bergeracois (2019) Diagnostic territorial. 124 p. url : [http://www.scot-bergeracois.com/images/1\\_RP\\_livre-1\\_Diagnostic\\_ARRET\\_janv2019\\_finalis%C3%A9.pdf](http://www.scot-bergeracois.com/images/1_RP_livre-1_Diagnostic_ARRET_janv2019_finalis%C3%A9.pdf), dernier accès le 12 avril 2019.

<sup>9</sup> SCOT du PETR Adour Chalosse Tursan (2014) Diagnostic Territorial. 128p. url : <http://www.adourchalossetursan.fr/SCoT/Bilan-de-la-concertation-et-arret-de-projet-de-SCoT>, dernier accès le 11 avril 2019.

<sup>10</sup> DRAAF Aquitaine (2015) Dynamiques agricoles au Pays Basque. Agreste Aquitaine Territoires (7). url : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7215A07.pdf>, dernier accès le 11 avril 2019.



Ce sont donc six territoires se distinguant par leur dynamique institutionnelle, agricole et démographique sur lesquels nous éprouvons notre méthode d'analyse qualitative par entretien.

Les 63 entretiens ont été conduits en semi-directif avec l'objectif d'amener les acteurs à exprimer leur perception du développement des CCP et des conditions nécessaires à ceux-ci, leur analyse permettant alors de révéler par la confrontation de leurs représentations et de leurs objectifs la construction à l'œuvre d'une ambiance territoriale.

## **2 Le territoire par la complexité des représentations : de l'identification des ressources locales à la mise en évidence de divergence de représentations territoriales**

L'analyse des entretiens des acteurs parties prenantes d'un CCP permet de mettre à jour des ensembles de ressources et de conventions, dont la construction est révélatrice des représentations, antagonistes ou complémentaires, sous-tendant les projets de CCP.

### **2.1 Typologie des ressources locales pour le développement d'un projet de CCP**

Au cours de l'entretien, chaque acteur a été amené à identifier les ressources locales nécessaires selon lui au développement d'un CCP. L'analyse de l'ensemble des entretiens obtenus permet de classer en quatre grands types les ressources territorialisées potentiellement mobilisables dans un projet de CCP : matérielles, humaines, organisationnelles et patrimoniales.

La première catégorie, les **ressources matérielles**, renvoient aux ressources infrastructurelles et agronomiques.

Les ressources infrastructurelles englobent l'ensemble des infrastructures susceptibles de permettre l'existence et le développement de CCP (abattoirs, places pour les marchés...). Elles incluent également des infrastructures permettant l'acheminement des zones de production vers les zones de consommation (axes routiers, plateformes logistiques...).

Les ressources agronomiques se composent du foncier, des facteurs naturels (sols, eau, plus largement conditions pédoclimatiques) entrant dans le processus de production agricole.

Les **ressources humaines** individuelles : Il s'agit des compétences locales acquises ou potentielles, expériences et vécu (des producteurs, des consommateurs, résidents ou touristes, des institutionnels). Identifier les ressources humaines c'est chercher à savoir si la population locale de par sa nature, sa structure démographique et spatiale est "facilitante" pour le développement de CCP. Elles renvoient à la capacité d'initiatives ou d'action des acteurs qui peuvent être catalyseurs d'initiatives en CCP.

Les **ressources organisationnelles** collectives renvoient à la capacité de mise en réseau, de relais et d'accompagnement sur le territoire : outils méthodologiques, répertoires et recensements, modèles, structures associatives existantes. Ces ressources facilitent les flux, la circulation de l'information, des marchandises ou des individus sur le territoire, qui agit alors comme « foyer de diffusion ». Cet accompagnement qui peut être financier, technique ou pédagogique est assuré par l'ensemble des organisations collectives privées ou publiques (collectivités territoriales, coopératives, associations de producteurs et/ou de consommateurs, institutions financières...) qui facilitent, soutiennent, aident le développement des CCP. La marge de manœuvre laissée à ces dernières dépend d'une ressource organisationnelle plus politique qui correspond aux politiques publiques locales dont les effets peuvent agir sur l'amont – sur la production via par exemple des politiques publiques foncières, des espaces-tests agricoles – et sur l'aval – la distribution et la commercialisation – (Guiomar, 2011).

Les **ressources patrimoniales** (terroir, pratiques locales, espaces naturels protégés, institutions...) permettent aux acteurs de s'appuyer sur des repères communs à la fois spatiaux et temporels. Ces représentations participent non seulement à la construction de l'image et de la réputation du territoire mais permettent également la construction de conventions, normes et règles partagées, formelles ou informelles, qui régissent les relations entre les individus et avec et entre les institutions. Ces ressources permettent par exemple la « fabrication » de signes distinctifs et reconnaissables qui prennent la forme de labels et de chartes.

## 2.2 Ressources manquantes et disponibles : divergences infraterritoriales

Les entretiens réalisés sur un territoire permettent ainsi de révéler une combinaison de ressources matérielles, humaines, organisationnelles et/ou patrimoniales, propre à ce territoire. Ils permettent également de distinguer au sein de cette combinaison, les ressources perçues par les acteurs comme « effectivement disponibles et mobilisées au sein du territoire » lors du développement des CCP, des ressources dites « manquantes » par les acteurs (Reguer, 2018). L'exercice met alors en évidence des divergences infraterritoriales quant aux représentations des acteurs locaux s'agissant, non pas des ressources nécessaires à un projet en CCP, mais des ressources effectivement disponibles sur le territoire. Autrement dit, l'analyse des entretiens montre des différences de représentations des acteurs au sein d'un même territoire. Ces divergences de représentations concernent des ressources immatérielles telles que la volonté politique et citoyenne, difficilement objectivable, mais aussi des ressources plus tangibles et objectivables telles que le foncier et l'offre de productions agricoles, voire des équipements de transformation.

Les réponses des acteurs des territoires Adour Chalosse Tursan, de Haute Gironde et de Val de Garonne Guyenne Gascogne sont ainsi par exemple particulièrement partagées quant aux ressources territoriales effectivement disponibles sur chacun de leur territoire (Reguer, 2018).

En Adour Chalosse Tursan, un tiers des acteurs interrogés seulement estiment que le pays possède globalement assez de ressources, et les avis divergent parfois sur la nature des ressources activées ou non, notamment s'agissant des ressources humaines et organisationnelles, trahissant ici des difficultés à faire converger action publique et initiatives citoyennes, pourtant existantes, ainsi que des difficultés de coordination. En Haute Gironde, les acteurs considèrent que globalement, le pays possède assez de ressources pour développer des initiatives en CCP. En revanche, les acteurs expriment des perceptions contradictoires s'agissant des ressources humaines, plus précisément en termes de volonté politique et de capacité d'initiatives des acteurs locaux, mais aussi d'une ressource matérielle stratégique, à savoir le foncier agricole. L'interconnaissance relationnelle et territoriale apparaissent ainsi sous formes de deux angles morts dans les entretiens. De manière similaire, si les acteurs s'accordent sur le potentiel global du pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, et s'ils se rejoignent plus particulièrement sur le potentiel agricole du pays en termes de diversification, des écarts de représentations des acteurs s'agissant des ressources locales, potentiellement mobilisables pour le développement des CCP sont observables, notamment en termes de foncier agricole et de volonté politique.

En comparaison, le Grand Bergeracois, par exemple, apparaît plus homogène au regard des entretiens des acteurs locaux, notamment en termes de ressources identifiées (volontés politiques locales, engagements citoyens, une production diversifiée, ainsi qu'une histoire et une gastronomie ancrées sur le territoire). Cette observation doit être mise en regard avec la construction d'un projet alimentaire de territoire (PAT) à l'échelle du pays. Suite à l'inscription des PAT dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, Brigitte Allain, députée de la Dordogne active sur les questions alimentaires, a fait émerger l'idée de conduire un PAT dans le Grand Bergeracois, idée concrétisée en

novembre 2015 en vue de favoriser l'alimentation via l'agriculture locale<sup>11</sup>. Se voulant dès le départ global et inscrit dans une démarche telle que celle définie dans la loi, le projet alimentaire de territoire du Grand Bergeracois va peu à peu se construire dans une logique de (re)mise en lien des acteurs de la chaîne alimentaire locale. Ce PAT offre depuis ainsi des espaces de concertation et de confrontation des acteurs locaux, permettant, semble-t-il l'émergence d'une représentation partagée des ressources locales, propices au développement des CCP.

### 2.3 « L'ambiance territoriale » à l'œuvre dans l'émergence des projets de CCP

Les perceptions, parfois différenciées, des ressources activables et à activer par les acteurs d'un même territoire doivent être mis en lien avec les systèmes de gouvernance dédiés sur le territoire aux questions alimentaires et agricoles. En effet, l'existence d'arènes de concertation, tels que les projets alimentaires de territoire, donne la possibilité aux acteurs locaux de définir de « manière concertée » une gouvernance alimentaire locale dans laquelle s'inscrivent les CCP et que Billion et alii définissent comme « l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires » (Billion 2017, p. 348).

L'observation de ces arènes de concertation mettent à jour parfois des enjeux différents qui ne conduisent pas aux mêmes choix. Ainsi, au sein du pays Val de Garonne, deux directions, opposées, se dessinent simultanément : d'un côté développer des circuits courts locaux, dans l'objectif de mettre à disposition de la population une alimentation locale, de l'autre développer des coopérations avec Bordeaux Métropole, dont le bassin de consommation apparaît comme une opportunité de renforcer et maintenir l'agriculture locale. À la question de la définition du local qui divise (territorial ou régional) lors de la mise en place de circuits courts et de proximité, se superpose ainsi celle des objectifs territoriaux qui leur sont assignés. Maintenir l'agriculture ou faciliter l'accès à une alimentation locale, ce sont deux enjeux, non nécessairement antagonistes mais sous-tendus par des représentations territoriales dominantes différentes : agricole ou urbaine.

L'identité territoriale, c'est-à-dire la capacité des acteurs à se reconnaître au sein d'un territoire, apparaît dès lors comme un élément fort dans la capacité du territoire à fixer des objectifs : plus on s'identifie, plus on se reconnaît une trajectoire commune, plus le développement d'un système alimentaire local semble favorisé. L'observation des trajectoires du Pays Basque et du pays du Grand Bergeracois dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire semble confirmer cette hypothèse. L'identité territoriale s'appuie notamment sur les ressources patrimoniales de ces territoires, ressources qui ne se limitent pas seulement à une certaine vision de la qualité des produits mais qui peuvent être élargies à un ensemble de repères culturels hérités notamment s'agissant des pratiques agricoles et alimentaires. Les pratiques et structures agroalimentaires (coopération agricole, filière agroalimentaire) héritées en effet contribuent en effet à un patrimoine territorial qui pèse sur la capacité des territoires à développer un système alimentaire local fondé sur les CCP. À l'inverse, elles peuvent constituer un verrou (filiale palmipède en Adour Chalosse Tursan).

Pour sortir du déterminisme, les volontés politiques et les initiatives citoyennes en marge ont un rôle à jouer. La création de rupture dans l'ambiance ainsi construite peut en effet constituer une opportunité d'innovation sociale.

<sup>11</sup> [https://www.la-cab.fr/sites/default/files/uploads/delegation\\_grd\\_bergeracois/pat/charte\\_ambition.pdf](https://www.la-cab.fr/sites/default/files/uploads/delegation_grd_bergeracois/pat/charte_ambition.pdf), dernier accès le 04 septembre 2019.

## Conclusion

L'amendement au projet de loi égalité et citoyenneté proposée par la députée Brigitte Allain était une disposition devant permettre « l'égal accès à une alimentation saine et de qualité pour les citoyens sur les territoires » (Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté). S'il a été débouté par le Conseil Constitutionnel et s'il met l'accent sur des enjeux alimentaires et sanitaires, il n'en soulève pas moins la question des inégalités infra et interterritoriales et nous interroge quant à une capacité différenciée des territoires à favoriser la création et le développement des CCP.

Les observations analysées ici montrent ici l'importance (1) des représentations dans la capacité à activer les ressources nécessaires, (2) de la sédimentation des expériences et des pratiques et de (3) l'apprentissage collectif, dans la capacité des territoires à développer puis à maintenir des CCP.

Dans une perspective opérationnelle, l'identification des éléments (ressources) et processus (liens entre ressources, dynamiques) agissant *effectivement* comme facteurs de développement des CCP devrait donc faire partie des éléments préalablement identifiés lors de la construction d'un projet alimentaire local. Si la réalisation d'un diagnostic territorial préalable est en effet devenu quasi systématique dans tout projet territorial (PAT, SCOT...), les résultats obtenus tendent à en re-souligner l'importance et à en préciser les enjeux, à savoir la production d'interconnaissances et l'émergence d'une représentation partagée du territoire basée sur l'identification des ressources (matérielles, humaines, organisationnelles et patrimoniales) et des relations entre acteurs, éléments concourant à « l'ambiance territoriale ».

L'enjeu est double car, si elle pèse sur la capacité des territoires dans la réalisation durable des projets de CCP, il est également probable que cette ambiance territoriale joue également sur la capacité de ces initiatives à générer les effets attendus sur les territoires en matière de durabilité, c'est-à-dire sur la performance des CCP dans leurs réponses aux attentes sociales, économiques et environnementales.

## Références

- Beaurain, C. & Bertrand, É., 2009. La transaction dans l'économie institutionnaliste américaine : de Commons à Coase. *Pensée plurielle* 20 (1), 13–24.
- Becattini, G., 1992. Le district marshallien : une notion socio-économique In Benko, G., Lipietz, A. eds. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie industrielle*. Presses universitaires de France, Paris (France), 35–56.
- Boltanski, L. & Thévenot, L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris (France).
- Capt, D., Chiffolleau, Y. & Gauche, A., 2011. *Élaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation. Partie 1 : Cadre d'analyse, méthodologie et synthèse des résultats légumes et produits laitiers en circuits courts*. Rapport pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du territoire.
- Capt, D., Lepicier, D. & Leseigneur, A., 2014. Le rôle des territoires de projets infra-régionaux sur l'agriculture et l'alimentation.. Le cas du développement de circuits de proximité. *Géocarrefour* 89 (89/1–2), 105–113.
- Cazals, C., Dachary-Bernard, J. & Lemarié-Boutry, M., 2015a. Land Uses and Environmental Conflicts in the Arcachon Bay Coastal Area: an Analysis in Terms of Heritage. *European Planning studies* 23 (4), 746–763.
- Cazals, C., Dachary-Bernard, J. & Lemarié-Boutry, M., 2015b. Land Uses and Environmental Conflicts in the Arcachon Bay Coastal Area: an Analysis in Terms of Heritage. *European Planning studies* 23 (4), 746–763.
- CGDD, 2013. Consommer local, les avantages ne sont pas toujours ceux que l'on croit. *Point sur, Economie et évaluation - Développement durable* 158 (Mars).
- Chevallier, M., Dellier, J. & Richard, F., 2017. Les vertus discutables des circuits de proximité au regard de la précarité en milieu rural. Le cas du Limousin. *Pour* 225 (1), 237–243.
- Colletis, G. & Pecqueur, B., 2005. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions* 6–7, 51–74.
- Commons, J.R., 1932. The Problems of Correlating Law, Economics and Ethics. *Wisconsin law review* 8 (1), 3–26.
- Courlet, C. & Pecqueur, B., 2014. *L'économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble, Grenoble (France).
- DRAAF d'Aquitaine, 2012. 10000 producteurs en circuits courts en Aquitaine : l'Aquitaine va devoir passer d'une approche individuelle à une démarche collective. *Agreste Aquitaine Analyses et résultats* 53.
- DRAAF de Basse-Normandie, 2011. Les circuits courts : un potentiel à exploiter. *Agreste Basse-Normandie Données* 57.
- DRAAF du Centre, 2013. La vente en circuits courts : une source de revenu appréciable. *Agreste Centre Analyses et résultats* 2013AR42.
- DRAAF du Nord-Pas de Calais, 2011. Circuit court : un mode de commercialisation bien représenté dans la région. *Agreste Nord Pas-de-Calais Données* 3.
- Gomez, A. & Itçaina, X., 2014. Utopiques alliances ? La construction de la cohérence discursive des mobilisations autour des circuits courts en Pays basque. *Lien social et Politiques* 72, 93–108.
- Gonçalves, A. & Zeroual, T., 2016. Analyser les impacts des circuits courts alimentaires : une étude en Nord-Pas-de-Calais. *Revue de la régulation* 20.
- Guiomar, X., 2011. Les collectivités locales à la recherche d'une agriculture de proximité. *Pour* 209–210 (2), 169–183.
- Gumuchian, H. & Pecqueur, B., 2007. *La ressource territoriale*. Economica, Paris (France).
- Lajarge, R., Pecqueur, B., Landel, P.-A. & Lardon, S., 2012. *Ressources territoriales : gouvernance et politiques publiques*. Rapport scientifique de fin de projet pour le programme PSDR 3 (2007–2011).

- Lemonnier, J., 2017. *Analyse des ressources territoriales facilitant l'émergence, le développement et la pérennité d'initiatives en circuits-courts de proximité*. Bordeaux Sciences Agro, Rapport de stage, 41p.
- MAAF, 2009. *Rapport du groupe de travail Circuits-cours de commercialisation*. Rapport pour le Grenelle de l'environnement.
- Marshall, A., 1920. *Principles of Economics*. Macmillan and Co. Ltd, London (UK).
- Mouchot, C., 2003. *Méthodologie économique*, Points Économie. Éditions du Seuil, Paris (France).
- Mundler, P. & Rumpus, L., 2012. The energy efficiency of local food systems: A comparison between different modes of distribution. *Food Policy* 37 (6), 609–615.
- Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, 2014a. *Fiche du pays Médoc*.
- Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, 2014b. *Fiche du pays de la Haute-Gironde*.
- Pecqueur, B., 2001. Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Économie rurale* 261 (1), 37–49.
- Pecqueur, B. & Zimmermann, J.-B., 2004. *Économie de proximités*. Hermès Sciences Publications et Lavoisier, Paris (France).
- Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, 2017. *Prospective Économie sociale et solidaire : les circuits courts alimentaires*. Études économiques pour le ministère de la transition écologique et solidaire et pour le ministère de l'économie et des finances.
- Reguer, I., 2018. *Analyse des ressources territoriales facilitant l'émergence, le développement et la pérennité d'initiatives en circuits-courts de proximité*. Rapport de stage Bordeaux Sciences Agro, Rapport de stage, 54p.
- Torre, A., 2008. Conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains In Monteventi Weber, L., Deschenaux, Ch., Tranda-Pittion, N. eds. *Campagne-ville: le pas de deux. Enjeux et opportunités des recompositions territoriales*. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne (Suisse), 37–46.
- Torre, A. & Beuret, J.-E., 2012. *Proximités territoriales*. Economica.